

Stratégie De Gestion Durable Des Plaines Inondables De La Basse Vallée De L'Ouémé

Jacques Z. Soudé

01 BP 287 Porto-Novo ; Tel : 97 11 62 26 / 95 40 16 08 ;

email : soudejacques@gmail.com



Résumé – Les pratiques et modes d'exploitation des ressources naturelles des plaines inondables de la basse vallée de l'Ouémé sont mal connus. C'est un secteur qui couvre les communes d'Adjohoun, des Aguégus, de Bonou et de Dangbo dans l'Ouémé (Sud-Bénin). L'objectif de la présente recherche est de proposer des stratégies pour une gestion efficace des plaines inondables de la basse vallée de l'Ouémé. L'approche méthodologique utilisée comprend la recherche documentaire, l'acquisition des données cartographiques planimétriques et pédologiques puis leur traitement à travers divers logiciels. Les résultats obtenus indiquent que la basse vallée de l'Ouémé couvre une superficie de 1 236 km² dont 74 930 ha de superficies cultivables constituées essentiellement de plaines inondables qui reçoivent les alluvions après les crues. Cette caractéristique favorise diverses activités telles que la pêche, l'artisanat, l'élevage et la culture de contre-saison dans la basse vallée toute l'année. Les techniques et méthodes utilisées dans l'exploitation des plaines inondables par les populations de la basse vallée de l'Ouémé contribuent à la dégradation de l'environnement perçue au niveau des champs et jachères qui ont vu leur proportion accroître au détriment des prairies marécageuses, des forêts galeries et des forêts marécageuses pour lesquelles la proportion d'occupation est faible. Au regard de l'ampleur des dégradations observées, des stratégies de gestion durable des plaines inondables s'imposent ; elles passent par l'implication de toutes les parties prenantes (autorités centrales, locales et cadres techniques) dans une série d'actions concertées et coordonnées, l'introduction et l'adoption des nouvelles techniques de gestion durable des terres, la traduction des différents documents et textes de lois ou convention existants dans le domaine, pour une vulgarisation et des séances de sensibilisation à l'endroit de tous les acteurs.

Mots clés – Stratégie De Gestion - Plaine Inondable - Basse Vallée.

Abstract – The practices and exploitation's modes of the natural resources of the easily flooded plains of the lower valley of Ouémé are badly known. It is a sector which covers the communes of Adjohoun, Aguégus, Bonou and Dangbo in Ouémé (South-Benin). The objective of this research work is to suggest strategies for efficient management of easily flooded plain of Ouémé's lower Valley. The methodological approach used includes documentary research, the acquisition of cartographic planimetric and pedologic datas afterward their treatment through various software. The results obtained show that the lower valley of Ouémé covers a surface of 1 236 km² including 74 930 ha of cultivable surfaces constituted essentially of flooded plains which receive the alluvial deposits after the risings. This characteristic permits diverse activities such as the fishing, the handicraft, the breeding and the counter-season's culture in the lower valley the whole year. Technics and methods used in the exploitation of easily flooded plain by people of the lower valley of Ouémé contribute to the damage of the environment perceived at the level of fields and fallows that have seen their proportion increase at the detriment of swamp meadows for which the proportion of occupation is small. In view of the extend of the observed damage, durable exploitation's modes, of easily flooded plains have to be set ; it's may be possible by the implication of all partners (central authority, locals and technicians) in a series of concerted and coordinated activities : the insertion and the adoption of news technics of durable management of lands, the explanation of differents documents and statuts or existing convention in the domain for a vulgarization and the sensitization sessions at the profit of all actors.

Keywords – Exploitation's modes, easily flooded plain, the lower valley of Ouémé.

I. INTRODUCTION

Les préoccupations de développement n'ont cessé de retenir l'attention de la communauté internationale. Ainsi, depuis la Conférence des Nations Unies sur l'homme et son environnement tenue à Stockholm en 1972 et le Sommet Planète-Terre sur l'environnement et le développement tenu à Rio de Janeiro en 1992, les problèmes écologiques se retrouvent au centre des débats. [1]

De ce fait, la Communauté Internationale a pris conscience du fait qu'il ne saurait y avoir de société et d'économie équilibrée [2] dans un monde victime d'une dégradation continue des ressources naturelles. Les formes de dégradation de l'environnement s'étendent à une échelle internationale voire mondiale et porte atteinte à toutes les composantes du milieu dont la forêt, l'eau, le sol et l'atmosphère [3] Les questions de gestion des ressources naturelles font l'objet depuis quelques années de séminaires, de colloques internationaux, dont la conférence de Rio de Janeiro (1992), qui a défini des directives précises aux différents acteurs dont entre autres, l'élaboration de l'Agenda 21 pour lequel les nations se sont engagées pour sa mise en place au niveau local, national et régional. Une décennie après, à la conférence de Johannesburg tenue en 2002 en Afrique du Sud, il a été élaboré un plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Ce plan concerne entre autres, la protection et la gestion des ressources naturelles aux fins d'un développement durable. L'homme, dans la recherche de la satisfaction de ses besoins, utilise et exploite les ressources naturelles du milieu qui sont ainsi transformées et dégradées [4] Dans la basse vallée de l'Ouémé les modes d'exploitation inventoriés concernent entre autres : l'agriculture, la pêche, l'élevage, le commerce, le transport, l'exploitation du sable lagunaire et l'exploitation forestière. Parmi ces activités, l'agriculture, la pêche et l'élevage viennent en tête [5]

Le rythme d'exploitation des différentes ressources du milieu entraîne la dégradation de l'environnement, l'érosion des berges, l'encombrement et le comblement des milieux aquatiques et plans d'eau [6] L'exploitation des plaines inondables en général et celles de la basse vallée de l'Ouémé en particulier expose les exploitants à des risques et nuisances de pollution, préjudiciable à leur santé.

II. PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE

La basse vallée de l'Ouémé qui couvre territorialement les Communes d'Adjohoun, des Aguégus, de Bonou, de Dangbo et de Sô-Ava est située entre 02°25 et 02° 32 de longitude Est et entre 06° 27 et 06° 94 de latitude Nord. Elle est constituée d'une série de deltas qui s'étend de Bonou jusqu'à la latitude des Aguégus. Elle est limitée au Nord par la commune de Ouinhi avec le haut-delta qui s'étend de Zagnanado jusqu'à Bonou, au Sud par la commune de Sèmè-Podji avec le Lac Nokoué et la Lagune de PortoNovo, à l'Est par les communes d'Adja-Ouèrè, Sakété et Porto-Novo avec le Plateau de Porto-Novo et à l'Ouest par les communes de Zè et d'Abomey-Calavi avec la rivière Sô comme l'indique la figure 1.

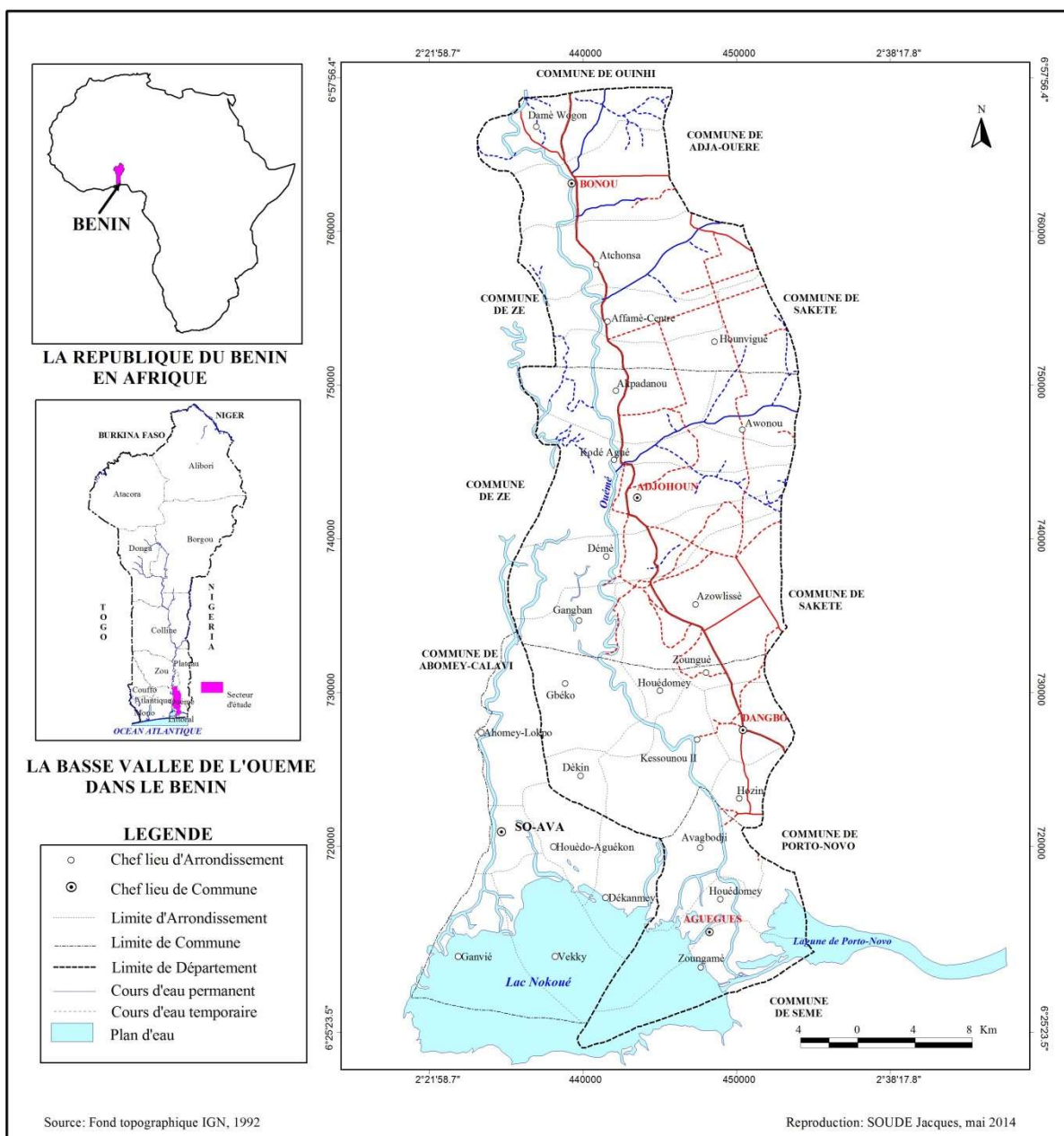


Figure 1 : Situation géographique de la Basse Vallée de l'Ouémé

La basse vallée de l'Ouémé couvre une superficie totale estimée à 1 236 km² dont 74 930 ha (DDC/Bureau de Coopération de l'Ambassade de Suisse, 2001) de superficie cultivable, avec une population totale de 379 207 habitants [7] et 456 950 habitants avec les estimations de 2020 sur la base du taux de progression annuelle qui est de 2,7 %. Elle appartient à la région subéquatoriale de l'Afrique de l'Ouest caractérisée par un climat à quatre saisons :

- une grande saison de pluies de mars-avril à juillet favorable aux travaux champêtres et à la pêche à travers la technique de parcs de branchage ;
- une petite saison sèche d'août à septembre propice à la pêche ;
- une petite saison des pluies septembre à novembre qui se prête tout particulièrement à la pêche et à la chasse ;
- une grande saison sèche de décembre à mars favorable à l'agriculture et à la pêche.

III. MATÉRIEL ET MÉTHODE

Deux types de questionnaires et un guide d'entretien élaborés ont permis d'appréhender comment les activités anthropiques impactent sur la dynamique de l'occupation des terres et les effets sanitaires subits par les exploitants des plaines inondables. Parmi les instruments utilisés se trouve un GPS (Global Positioning System) de marque Garmin GPS Map 60CSX pour le relevé des coordonnées des unités vérifiées sur le terrain dans le cadre de la campagne « vérité terrain », en vue de la validation des cartes ; un appareil photographique numérique Sony Cyber-shot muni de GPS (10.2 Méga pixel) pour la prise des vues. Dans le cadre de cette recherche, la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) a permis de collecter les informations auprès des populations paysannes, du personnel d'encadrement, des intellectuels communautaires (personnes ayant une bonne connaissance des faits climatiques et qui en détiennent la mémoire à travers les canaux informationnels traditionnels). Ce point concerne également la recherche documentaire ; l'échantillonnage, la méthode et le traitement des données.

3.1. Analyse des documents existants

Elle a permis d'appréhender et de délimiter les grands ensembles du milieu physique et d'acquérir des connaissances de base sur l'état d'occupation des sols. Pour ce faire, la carte topographique de la Commune de Bonou, feuille d'Affamè NB-31-XV-3d, Dahomey au 1/50000e (Type Outre-mer), la carte topographique, feuille de Porto-Novo NB-31-XV-3d, Dahomey au 1/50000e (Type Outre-mer) ont été exploitées. En outre, la carte d'occupation des sols Bénin, situation de 2006 à l'échelle de 1/200.000 (Projet de IFN) a été utilisée.

3.2. Echantillonnage

La basse vallée de l'Ouémé couverte par deux départements (Ouémé et Atlantique) est constituée de cinq (5) communes qui comptent 99 979 ménages dont 27 020 ménages agricoles [7]; elle couvre vingt-huit (28) arrondissements comprenant 170 villages dont 102 villages disposent de plaines inondables. L'unité statistique étant le ménage, les ménages agricoles exploitant les plaines inondables sont estimés à 20 986. La détermination de la taille de l'échantillon passe par le calcul d'un coefficient de réduction qui est un ratio par commune. Ainsi, considérant la population des ménages agricoles, la taille n de l'échantillon est supérieure ou égale à 50 et inférieure au $1/10$ de la population comme l'indique la relation suivante : $50 \leq n \leq 1/10 P$, avec P représentant la population de la localité et n l'échantillon. Ainsi, elle est estimée à 1 500. Avec ce nombre, il a été déterminé l'effectif réel par commune comme le montre le tableau I.

Tableau I : Répartition de l'échantillon de la collecte des données

N°	Commune	Effectif des ménages des plaines inondable par commune	Ratio par commune	Taille de l'échantillon par commune	Proportion
1	Adjohoun	5 635	0,2685	403	27
2	Aguégus	1 844	0,087	131	9
3	Bonou	2 471	0,1177	177	12
4	Dangbo	8 689	0,4140	621	41
5	Sô-Ava	2 347	0,111836	168	11
Total		20 986		1500	100

Source : INSAE 2013

3.3. Traitement des données

Des logiciels de traitement et d'analyse statistique ont été utilisés. Il s'agit de :

- Logiciel ArcGIS version 10.1, il a permis de faire non seulement certains travaux réalisés sur ArcView., mais aussi d'autres travaux complémentaires pour réaliser les cartes.
- Map Source pour le téléchargement des informations du GPS ;

Ainsi, des logiciels d'analyse statistique, d'importation et de conversion des données ont été exploités à savoir :

- Le tableur Excel a été utilisé pour la représentation graphique des statistiques extraites des résultats cartographiques, la conversion et l'importation ou l'exportation des données sous d'autres formats compatibles avec d'autres programmes informatiques.

A l'issue de cette méthodologie, les résultats suivants ont été obtenus et analysés.

IV. RESULTATS

Dans la basse vallée de l'Ouémé, le travail est organisé selon le statut de chaque membre des ménages agricoles. Cette organisation facilite la cohésion au sein des ménages et favorise une production qui assure dans une certaine mesure la sécurité alimentaire.

Les principaux résultats de la présente recherche sont consignés ainsi qui suit :

1- la valorisation de cet écosystème constitué des plaines inondables de la basse vallée de l'Ouémé est faite par différentes catégories d'exploitants (suivant les âges et le temps d'exploitation de la plaine) et à travers diverses formes et techniques d'activités

2- les affections contractées par les exploitants des plaines inondables de la basse vallée de l'Ouémé varient selon les catégories d'exploitants et les activités

3- une gestion efficace et durable des plaines inondables de la basse vallée fait appel à toutes les parties prenantes et acteurs dans une approche intégrée de synergie d'action et de négociation

Les relations directes et indirectes de dégradation et de la dynamique de l'occupation des plaines inondables de la basse vallée de l'Ouémé ont été analysées avec les logiciels ArcGis version 10.1, ArcView et Map Source sur les périodes 2000 et 2020 selon les valeurs socioéconomiques de l'exploitation et les effets sanitaires qui en résultent.

Sur l'ensemble de la période d'analyse, de 2000 à 2020, l'analyse globale des unités montre que la répartition des principales classes d'occupation des terres a connu une évolution. Si l'on considère l'ensemble de la forêt galerie et de plan d'eau, aucun changement majeur ne s'est produit sur les 20 ans. Une analyse plus fine a permis cependant de mettre en évidence les changements survenus dans la dynamique de l'occupation des terres de la basse vallée que présente la figure 2.

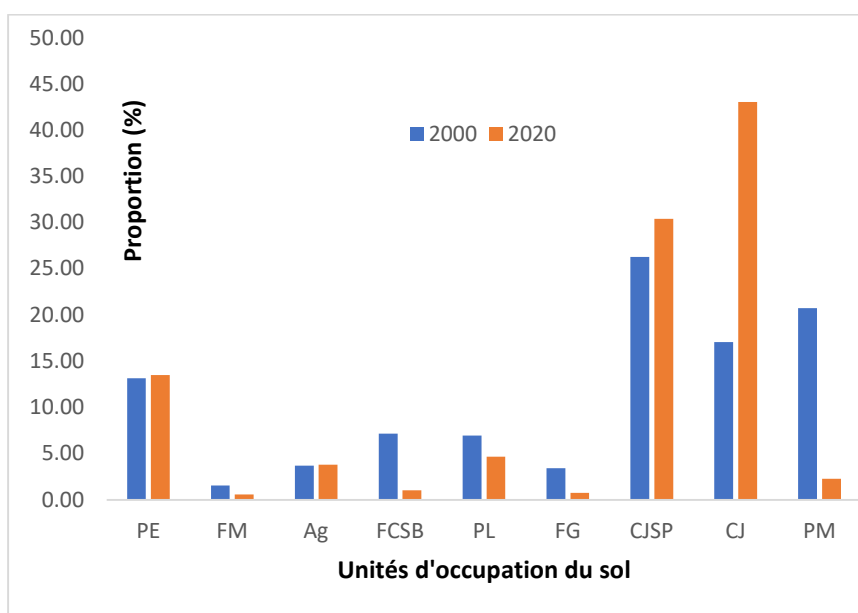


Figure 2 : Représentation graphique de la dynamique des unités d'occupation des terres entre 2000 et 2020 des communes de la basse vallée de l'Ouémé

Légende

PE :	Plan d'eau	FM :	Forêt marécageuse	Ag :	Agglomération
FCSB :	Forêt claire et savane boisée	PL :	Plantation	FG :	Forêt galerie
CJSP :	Champ et jachère sous palmier	CJ :	Champs et jachères	PM :	Prairie marécageuse

De l'observation de cette figure 2, il ressort que, de 2000 à 2020, les champs et jachères, ont connu une augmentation de leurs superficies en 2020 au détriment des forêts galeries, des forêts claires et savanes boisées, des plantations, des prairies marécageuses et des forêts marécageuses en 2000, qui ont maintenu leur état. Ces différentes unités spatiales ont connu une diminution à cause de l'installation humaine, de l'agriculture, de l'exploitation du bois et aussi de la rente foncière. L'augmentation de la superficie des marécages est due à l'accumulation des débris végétaux transportés par les eaux de ruissellement. Selon les enquêtes de terrain, la savane boisée est constamment perturbée par l'homme. Elle est défrichée ou coupée pour confectionner des 'Acadja', obtenir du bois, de nouvelles terres pour l'agriculture. Cette évolution régressive, due à ces différents facteurs de dégradation des formations naturelles, n'a guère épargné les forêts sacrées et communautaires.

Cette même figure montre la dynamique dans l'occupation des terres à divers moments. Ainsi, de 2000 à 2020, une série de modifications ont été constatées. En effet, dans le secteur d'étude, l'ensemble de l'espace et l'écosystème constitué des plaines inondables ont fait l'objet de différents usages qui ont entraîné des conséquences ci-dessous :

- ☞ disparition des forêts galeries autour de la commune des Aguégus
- ☞ diminution des formations marécageuses dans les communes de Dangbo, de Adjohoun et des Aguégus
- ☞ augmentation des plantations : à Dangbo et Bonou

Les facteurs qui caractérisent cette dégradation sont, entre autres, l'envahissement de la jacinthe d'eau qui rend difficile la navigation, et réduit les activités de la pêche liée à limitation de la lumière, corollaires de la diminution de la teneur en oxygène dissout et, du développement des phytoplanctons, source d'alimentation des poissons.

Face à ces formes de dégradation, des stratégies de gestion doivent être définies.

4.1- Manifestation des dégradations et mesures existantes

Les pratiques et engins utilisés favorisent la dégradation de l'environnement, en raison du non-respect des réglementations, des textes juridiques existants et de la pression exercée sur les ressources des plans d'eau. Cette dégradation est caractérisée par le comblement et l'encombrement des plans d'eau né de l'envasement provoqué par la sédimentation de la jacinthe d'eau dès l'augmentation de la salinité et les branchages utilisées comme technique de pêche ; aussi, assiste-on à l'érosion des fonds et celle des berges en raison des moyens de transport (barque motorisée) utilisé. Cependant, il convient de noter la surexploitation des plans d'eau, liée à la forte pression démographique, qui se traduit par la baisse du rendement par rapport à l'effort déployé pour l'activité de pêche.

En principe, aucune activité ne devait être entreprise sur les plaines inondables dans la basse vallée si l'on doit respecter les textes juridiques et législatifs ; parce que l'espace exploité se situe dans la bande des 25 m selon la Loi n°93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts et dans la bande des 100 m d'après l'Arrêté n° 0002/MEHU/DC/DGA du 07 février 1992 définissant les zones impropres à l'habitation. Ces espaces définis par les bandes de 25 m et 100 m constituent des domaines privés appartenant à des individus, et de petites superficies difficiles à mettre ensemble pour une valorisation à grande échelle avec des outils modernes. Ainsi, divers acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre des stratégies de gestion durable de cet écosystème dans une approche intégrée. Cette approche intégrée qui doit tenir compte des générations futures, doit être conforme au principe de précaution et à celui de *pollueur-payeur* doit être global et inter disciplinaire. L'approche renforce et harmonise la gestion sectorielle des bassins et écosystèmes en surmontant la fragmentation sectorielle et le manque de coordination dans la gestion des bassins.

4.2- Stratégie émanant des autorités centrales

La basse vallée de l'Ouémé faisant partie du site RAMSAR 1018, il revient à l'autorité représentée par le gouvernement de prendre des dispositions pour faire respecter les conventions ratifiées relatifs au site RAMSAR, en définissant une politique en matière d'environnement pour ces écosystèmes du pays en vue d'éviter l'occupation et l'exploitation anarchiques de ces zones. Elle doit aussi coordonner la mise en œuvre de la convention RAMSAR adoptée en 1971, entrée en vigueur en 1975 et ratifié depuis janvier 2000.

4.3- Stratégies des autorités locales

Ici, les autorités locales représentées par les Maires des communes concernées ont la responsabilité d'assurer la protection des ressources naturelles et de leur meilleure utilisation, en faisant appliquer les textes et conformément aux responsabilités qui incombent aux communes dans le domaine de l'environnement, et aux principes de la Charte Nationale sur la Gouvernance Environnementale au Bénin adoptée et approuvée par décret N°2004-273 du 12 mai 2004. De ce fait, la mise en œuvre des exigences contenues dans la Plate-forme d'engagement des autorités communales/municipales pour la conservation des zones humides du site RAMSAR 1018, permettrait la sauvegarde de ces ressources en dégradation.

**PLATE-FORME D'ENGAGEMENT
DES AUTORITES COMMUNALES/MUNICIPALES POUR
LA CONSERVATION DES ZONES HUMIDES DU SITE RAMSAR 1018**

Nous, Membres des Conseils Communaux/Municipaux du site Ramsar 1018 comprenant la basse vallée de l'Ouémé, le lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo ;

- conscients des enjeux de développement durable des communes concernées par le site ;
- préoccupés de l'application des politiques, stratégies nationales, ainsi que du respect des textes juridiques nationaux et des engagements internationaux du Bénin relatifs aux zones humides ;
- sensibilisés et alertés par la dégradation accélérée et les menaces graves qui pèsent sur les ressources des zones humides ;
- conscients de l'importance, des fonctions et des valeurs que revêtent les zones humides ;
- déterminés à jouer notre rôle conformément aux dispositions de la loi nationale sur la gouvernance environnementale au Bénin ;

prenons l'engagement de mettre en œuvre, par Commune et/ou groupe de Communes, des mesures idoines pour préserver les zones humides du site Ramsar 1018, à travers :

- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre des outils réglementaires de planification et de gestion locale de l'environnement, notamment les SDAC/SDAU et les agendas 21 locaux ;
- ✓ l'exécution des actions/projets inscrits dans les PDC/PDM en faveur de l'environnement en général et des zones humides en particulier ;
- ✓ la création des réserves communales de conservation de la biodiversité ;
- ✓ la rationalisation de l'exploitation des ressources des zones humides du site ;
- ✓ la protection des berges contre l'érosion et l'occupation anarchique des zones humides ;
- ✓ l'organisation de la veille contre la pollution et les mauvaises pratiques d'exploitation des ressources des zones humides ;
- ✓ l'initiative d'actions concertées de lutte efficace contre les Plantes Aquatiques Proliférantes ;
- ✓ la prise d'actes administratifs de protection des espèces endémiques ou menacées ;
- ✓ la mise en synergie des services techniques communaux en charge de l'environnement à l'effet de favoriser d'une part la coopération intercommunale et d'autre part le suivi régulier de la mise en œuvre des présents engagements.

Fait à Porto-Novo, le 05 février 2013

Pour les autorités communales/municipales du site Ramsar 1018 :

Scanné avec CamScanner

4.4- Stratégies des acteurs techniques

Les acteurs techniques que sont les cadres de développement doivent définir des stratégies pour assurer une gestion durable de cet important écosystème avec ses potentialités. Ces stratégies passent par l'adoption des nouvelles techniques de gestion durable des terres (demi-lune, paillage, assolement/rotation des cultures, utilisation des variétés de semence à cycle court, compostage, etc.), la sensibilisation des exploitants sur les textes législatifs déjà disponibles et la formation et la mise en application des techniques et mesures adaptées.



Photo 1 : Culture de piment avec paillage à Késsounou (Dangbo)

Prise de vue : SOUDE le 18 février 2021

Au regard des principaux résultats obtenus, il est impérieux de les confronter avec les idées développées par d'autres auteurs dans les différents travaux de recherche scientifiques.

4.5- Proposition des stratégies pour une gestion durable des plaines inondables de la basse vallée de l'Ouémé

Dans le domaine des activités d'exploitation des plaines inondables en général, et en ce qui concerne les ressources en eau, la dégradation de l'environnement liée au système d'exploitation et à la prolifération de la jacinthe d'eau qui rend difficile la navigation, limite la pénétration de la lumière, réduisant la teneur en oxygène, diminuant ainsi le développement des phyto planctons. Cette dégradation de l'environnement est prouvée dans les résultats des travaux [8] où les causes anthropiques dans l'exploitation dans la vallée de la Sô et la basse vallée du fleuve Ouémé en aval de Bonou sont justifiées dans les travaux de [2] Pour ce qui a rapport aux activités agricoles, ce sont les méthodes non respectueuses des normes et principes qui sont à l'origine des dégradations pour lesquelles des stratégies doivent être définies pour garantir une gestion durable et un lendemain meilleur aux ressources et aux générations futures. Ces stratégies passent par la parcellisation des espaces comme l'indique la photo ci-dessous montrant une délimitation dans le village de Bêm'bè (arrondissement d'Avagbodji, dans la commune des Aguégus) :



Photo 2 : Parcellisation des espaces agricoles sur une parcelle d'un exploitant à Bêm'bè (Aguégus)

Prise de vue : SOUDE le 23 décembre 2023

Les plaines inondables faisant partie intégrante des zones humides, le Groupe d'Experts sur les Plaines d'Inondation Sahéliennes [5] aborde les éléments de stratégies avec la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) où la mise en œuvre des stratégies durables doit prendre en compte la ressource eau et tous les acteurs qui s'y intéressent suivant leur besoin dans l'utilisation de l'eau, dans une approche de négociation et de concertation pour une gestion intégrée. De plus, suivant les conventions ratifiées en général, et celle de RAMSAR en particulier, il serait important d'élaborer un plan d'aménagement national en vue de favoriser la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Enfin, l'accompagnement des partenaires au développement représentés par les banques multilatérales de développement et les organismes et coopérations d'aide au développement doit s'orienter vers une utilisation durable et une gestion rationnelle des plaines d'inondation. Par ailleurs, la réussite de ces stratégies exige le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués pour une harmonisation des points de vue avec la mise en place d'un dispositif de suivi pour des évaluations à mi-parcours en vue d'apporter des corrections nécessaires.

4.6- Discussion

Les plaines inondables faisant partie intégrante des zones humides, le Groupe d'Experts sur les Plaines d'Inondation Sahéliennes [6] aborde les éléments de stratégies avec la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) où la mise en œuvre des stratégies durables doit prendre en compte la ressource eau et tous les acteurs qui s'y intéressent suivant leur besoin dans l'utilisation de l'eau, dans une approche de négociation et de concertation pour une gestion intégrée.

Au regard des propositions formulées pour une gestion durable de cet écosystème, alors la troisième hypothèse qui indique que plusieurs stratégies sont proposées pour une gestion durable des plaines inondables de la basse vallée est également vérifiée. Par ailleurs, les écosystèmes représentés par les plaines inondables de la basse vallée de l'Ouémé est mis en valeur à travers diverses activités à savoir l'agriculture avec les outils rudimentaires et les méthodes et techniques peu développées, la pêche et l'élevage [4]. Les acteurs chargés de la valorisation du milieu que sont les exploitants sont les hommes, les femmes suivant des tranches d'âge bien défini parmi lesquels on distingue les vieux (plus de 60 ans), les adultes (de 35 à 59 ans) et les jeunes (de 20 à 34 ans). [2] En plus des dégradations qu'occasionne l'exploitation des plaines inondables, les exploitants sont exposés aux affections comme le paludisme, le choléra, la diarrhée, la bilharziose, les douleurs d'articulation et de hanche ; mais dans leur catégorisation, ils sont exposés à différentes affections comme ci-après : les vieux souffrent de douleur d'arthrose, de rhumatisme et de paludisme ; les adultes évoquent les affections telle la bilharziose, la diarrhée, les douleurs d'articulation et la fatigue ; les jeunes signalent le paludisme et la fatigue. [8] Les conséquences enregistrées sur les ressources naturelles ont modifié le paysage. Avec le concept du développement durable qui se définit comme un développement qui permet de répondre aux besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à répondre à leurs propres besoins, et au regard de l'importance des ressources humaines qui doit être protégées et sur qui pèse le développement du milieu, il importe que des dispositions soient prises pour garantir la pérennité dans la gestion des ressources à travers une politique et un plan d'aménagement qui implique les différents acteurs concernés.

V. CONCLUSION

L'exploitation des plaines inondables en général avec les techniques et méthodes utilisées exposent les exploitants à des affections sanitaires. Ces plaines inondables sont d'une grande importance économique pour les populations à travers les différents produits qu'elles offrent. Il s'agit principalement des produits halieutiques, mais aussi des produits agricoles, des produits végétaux (fourrages surtout) des produits de l'élevage (élevage bovin). Les plaines inondables de la basse vallée de l'Ouémé font partie des zones humides du Sud-Bénin ; elles appartiennent au site 1018 de RAMSAR. Son cadre naturel et les variations du milieu physique favorisent les grandes potentialités peu ou non encore exploitées dont elles disposent pour le tourisme, l'artisanat, la pisciculture et les cultures de décrue.

Cette étude s'inscrit dans un registre de valorisation des plaines inondables à travers les méthodes, les techniques employées et les textes juridiques et législatifs qui sous-tendent les formes d'exploitation. L'analyse de la dynamique de l'environnement, surtout à travers le paramètre "action anthropique", permet de conclure que la pression humaine est forte sur les ressources des plaines inondables. De même, l'occupation du sol a montré que les formations naturelles sont en régression au profit des formations anthropiques. Et pour rendre disponible les ressources aux générations futures de la basse vallée de l'Ouémé, une série d'actions s'avèrent nécessaire.

RÉFÉRENCES

- [1] : Étude diagnostique de la gestion des zones humides du Sud- Bénin : état actuel des connaissances relatives aux zones humides du Sud-Bénin. Rapport de synthèse, Cotonou, 55 p.
- [2] : Programme d'Aménagement des Zones Humides du Bénin ; PAZH/Bénin. Rapport de formulation, Cotonou, Bénin, 97 p.
- [3]. : Disponibilité et gestion des ressources en eau dans la basse vallée de l'Ouémé au Sud-Bénin, in Revue Travaux et Recherches Géographiques, n°17, Déc.2003 : 39-66.
- [4] : Etude sur l'aménagement des habitats des plaines d'inondation du Bénin : rapport intermédiaire. MEHU, PNUD, Cotonou, Bénin, 119 p.
- [5]. Dynamique fluvio-lacustre et impacts environnementaux dans le sud-Ouest du Bénin (Afrique de l'Ouest). Mém. de DEA-Gestion de l'environnement ; FLASH/UNB, Abomey-Calavi, 71 p.
- [6] : Aménagement hydro-agricoles et santé publique (cas du périmètre agricole irrigué de DEVE), Mémoire IRSP, Cotonou, 90 p.
- [7] : Dégradation anthropique de la végétation naturelle sur le bassin sédimentaire côtier du Bénin. Mémoire de maîtrise de géographie, FLASH/UNB, Abomey-Calavi, 114 p.
- [8] : Environnement et santé au Bénin. In Actes du Colloque Régional sur les soins de santé primaires au Bénin, 16 au 20 décembre 1993, "Dix ans d'expérience de développement communautaire à la base (CREDESA 1983-1993) Pahou pp 90-95.